

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 7 avril 2026, à 18h00,**  
en salle du Conseil Municipal (Mairie – 1<sup>er</sup> étage).

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026.

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. Délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT
2. Désignation des Conseillers Municipaux appelés à représenter la Commune au sein des organismes extérieurs
  - a. Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC / Énergie)
  - b. Syndicat Mixte du Littoral Landais (SMLL)
  - c. Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL)
  - d. Syndicat Intercommunal du Chenil de Birepoulet
  - e. Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA)
  - f. Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL)
  - g. Comité National d'Action Sociale (CNAS)
  - h. Association Landaise pour l'Informatique (ALPI)
  - i. Association des Communes Forestières
3. Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'Écoles
  - a. Ecole élémentaire André Barromes
  - b. Ecole maternelle publique des Petits Chaouches
  - c. Ecole primaire Dous Maynades
4. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
5. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)
6. Fixation du nombre des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la régie du Camping Municipal Landaé
7. Election des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la régie du Camping Municipal Landaé

**FINANCES & FISCALITE**

8. Indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers délégués
9. Adoption du Règlement budgétaire et financier

**ACTION SOCIALE & CCAS**

10. Fixation du nombre de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS
11. Election des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

**DIVERS**

12. Décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs délégués au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
13. Questions et informations diverses

Fait et publié à ONDRES, le 31 mars 2026



Le Maire,  
Patrick de CASANOVE.